

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 2026-428 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Jolyane Lamarche, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Dominique à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 7 avril 2026, le projet de règlement 2026-428 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du *Règlement 2026-428 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 5 mai 2026 à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 1199, rue Principale;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 1199, rue Principale, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au <https://www.st-dominique.ca/fr/vie-municipale/reglements-et-politiques> (le cas échéant).

Donné à Saint-Dominique, ce 8 avril 2026

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche